

Le sénateur BRUNT: L'exploitation selon un budget annuel a-t-elle présenté des inconvénients pour vous dans le passé?

M. OUMET: Nous avons été désavantagés non pas tant par l'exploitation selon un budget annuel que par l'incertitude au sujet de l'avenir. J'espère que grâce à la méthode comportant un programme quinquennal d'immobilisations, ainsi que la prévision de son effet sur les besoins de la Société pour l'exploitation, nous pourrions arrêter suffisamment tôt avec les fonctionnaires du Conseil du trésor et ceux de notre ministère un plan qui pourra servir de guide pour ces crédits annuels. Si notre budget était exclusivement annuel, sans aucune indication de ce que le gouvernement serait disposé à faire l'année suivante, il nous serait difficile d'accomplir notre tâche, mais si le Gouvernement nous donne une idée de ce qu'il est prêt à prendre en considération pour les années à venir et que nous commençons à mettre un tel plan à exécution, compte tenu de la possibilité de modifications d'une année à l'autre lors de la présentation de nos prévisions budgétaires, je crois que nous pourrions obtenir des résultats satisfaisants.

Le sénateur BRUNT: Si vous aviez à appliquer un budget quinquennal d'exploitation, vous ne pourriez réaliser aucun changement une fois ce budget établi.

M. OUMET: C'est exact. Au point de vue purement pécuniaire, la somme que Radio-Canada obtiendrait selon un plan quinquennal par opposition à cinq plans annuels, dépendrait uniquement de la générosité ou du manque de générosité du Gouvernement.

Le sénateur MACDONALD: Il s'agit uniquement d'une subvention annuelle. Le budget ne vous impose pas de contrainte. Il vous faut venir chaque année demander une subvention pour le plan quinquennal?

M. OUMET: En effet. J'ai l'impression, du moins c'est ainsi que je comprends la situation, que la loi projetée représente un changement des crédits annuels à un plan quinquennal, lequel pourrait servir de guide. Si tel est le cas, nous pourrions, je crois, accomplir efficacement notre tâche.

Le sénateur MACDONALD: Savez-vous pourquoi la Commission Fowler a recommandé la période quinquennale pour l'exploitation et celle d'un an pour les immobilisations?

M. OUMET: Je l'ignore, sénateur Macdonald.

Le sénateur MACDONALD: Le ministre a dit avoir l'impression que les dirigeants de Radio-Canada favorisaient le plan quinquennal pour l'exploitation.

M. OUMET: Je serai bien franc avec vous: si nous pouvions obtenir un plan quinquennal bien déterminé, un plan généreux...

Le sénateur BRUNT: L'élément de générosité est ce qui importe.

M. OUMET: Nous pourrions fournir au public le service qu'il attend de nous, et nos projets à long terme s'en trouveraient facilités de beaucoup. D'autre part, il n'est pas illogique de supposer qu'une fois le plan établi, il pourrait se révéler assez peu généreux.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Le gouvernement a, bien entendu, l'importante responsabilité de décider si les circonstances motivent des dépenses aussi élevées que celles que vous pourriez désirer engager.

M. OUMET: Je suis assurément de cet avis, mais quand je parle de générosité, je n'entends pas munificence envers la Société elle-même, mais simplement octroi à cette dernière des moyens dont elle a besoin pour assurer le service que le public nous demande directement et sans équivoque de lui